

Département
de la Somme

Arrondissement
d'Abbeville

Canton de Rue

Ville de Fort-Mahon-Plage

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal du 20 juillet 2010

**10.70) Avis du
Conseil Municipal sur
l'implantation d'un
parc éolien of shore**

L'an deux mille dix, le vingt du mois de juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky TISON, Maire de la Commune en suite de convocation du 12 juillet 2010.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice, en l'absence de M. LEBON Hervé, excusé, procuration à M. RAMPINI Patrice, de Mme BAILLY Isabelle, excusée, procuration à M. BAILLET Alain, de M. JOURDAN Thierry, excusé, procuration à M. TISON Jacky.

Secrétaire de séance : Madame Dominique CHU-BOULARD.

Monsieur KRAEMER rend compte à l'assemblée du projet d'implantation de 140 éoliennes off shore à 14 kms face aux côtes de la commune, initié par la société « Compagnie du vent ».

Il explique que ce projet n'existe que pour répondre à l'engagement de l'Etat Français avec la loi dite « Grenelle 2 » de l'environnement de produire 6000 mégawatt d'électricité d'origine off shore d'ici 2020 et que ce résultat nécessiterait l'installation de 1200 éoliennes.

Il estime que cet investissement n'est pas rentable compte tenu du coût des travaux, de la durée de vie des éoliennes et de leur faible rendement comparée à d'autres sources de production.

Il pense que la pollution visuelle qu'il engendrerait aurait un aspect négatif pour le tourisme et que la pêche maritime serait par ailleurs affectée avec toute une zone qui deviendrait interdite. En ce qui concerne la migration des oiseaux, il estime que les études d'impact sont en l'état actuel nettement insuffisantes pour être significatives.

Après l'intervention de Mr KRAEMER, le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur ledit projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr KRAEMER, se prononce à l'unanimité contre.

nombre de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 12
- ayant délibéré : 15

date de convocation
12 juillet 2010

**compte rendu
affiché le :**

**Acte rendu exécutoire
suite de son dépôt en**

**Sous-Préfecture
d'Abbeville,**

le : 08/09/10 .

et de sa publication

le : 10/09/10 .

**Le Maire,
Jacky TISON**



**Fait et délibéré en séance, les
Jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
le Maire,**

